



L'OREILLE BLANCHE, un insigne pour s'entendre

Jean-Pierre Montaufier, chirurgien-dentiste retraité de Saint-Martin de Crau, dans les Bouches du Rhône, a toujours entendu son épouse malentendante se plaindre de sa difficulté d'échanges avec les gens non informés de son handicap.

Les personnes malentendantes ont souvent une appréhension à aller vers les autres, ce qui aboutit progressivement à un isolement social.

Parfois même un simple dîner entre amis ou en famille peut être un enfer car les conversations croisées empêchent toute compréhension ; la personne malentendante se coupe alors du circuit et passe une mauvaise soirée.

Combien de malentendants ne fréquentent plus les guichets de la gare ou de la Poste, par exemple, parce qu'ils ne comprennent rien ? Plus de soirée au cinéma ou au théâtre et encore moins aux spectacles musicaux.

Les gens n'y sont généralement pas attentifs, car c'est un handicap invisible.

S'inspirant de la canne blanche, Jean-Pierre Montaufier a eu l'idée de rendre ce handicap visible à l'aide d'une petite oreille blanche® sous forme d'un insigne accroché au revers d'un vêtement et qui indiquera à la personne faisant face qu'il faut faire un petit effort pour faciliter la compréhension de la conversation.

Cette oreille blanche® et l'association « Insigne pour s'entendre » ont vu le jour grâce au financement du Lions Club de Saint Martin de Crau.

Elle est fabriquée par imprimante 3D pour en réduire le coût.

Jean-Pierre Montaufier a offert cette idée à condition que l'oreille blanche® soit distribuée gratuitement aux malentendants.

Lorsque vous voyez l'insigne « L'oreille blanche » épinglé au revers d'un vêtement, sachez que la personne qui le porte vous envoie un message simple : « Je suis malentendant(e). Merci de me parler un peu plus fort, en me regardant, en articulant et sans cacher votre bouche ».

L'asbl Auris Viva, créée en 2014 a officiellement reçu l'exclusivité de la diffusion de l'oreille blanche en Belgique ce 18 mai à Waterloo. Le pin's est distribué gratuitement aux personnes sourdes et malentendantes dans le but de signaler à leurs interlocuteurs leur problème d'audition.

Pour en savoir plus, consultez les sites :

<http://www.aurisviva.be/>

<http://loreilleblanche.fr/>

